

la lettre

du maire

Cèdre du Liban

1, place Gerfaut



En juillet 2011, les propriétaires, s'inquiétant de l'état sanitaire du cèdre, ont sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) de Seine-et-Marne qui a mis en évidence des plaies à la base du tronc de l'arbre, un déficit hydrique subi par le cèdre et a conseillé à la famille Debauge de faire réaliser une étude phytosanitaire plus complète de leur arbre.

En décembre 2013, un bureau d'études privé (la société A.P.E.), à la demande des propriétaires et avec une subvention du C.A.U.E. 77, a réalisé un diagnostic du cèdre

du Liban de Torcy et **identifié la présence d'un champignon, l'Armillaire d'Ostoya, ayant une action parasite très virulente.**

Dans son compte rendu, la société A.P.E. concluait que l'arbre était **malheureusement condamné** et que l'abattage par démontage était à envisager au plus tôt afin d'optimiser la sécurité des personnes et des biens, compte tenu de l'absence de méthode curative.

Suite à cette expertise, les propriétaires ont interpellé la ville de Torcy afin que celle-ci prenne à sa charge tout ou partie des frais liés à l'abattage du cèdre, sous prétexte que des travaux de voirie réalisés aux abords de leur propriété auraient été à

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite, au travers de cette *Lettre du maire* vous informer de la manière la plus complète possible sur l'état du Cèdre du Liban situé 1 place Gerfaut à Torcy.

Cet arbre remarquable, classé par arrêté ministériel du 24 janvier 1912 « parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique » est situé sur la propriété privée de la famille Debauge.

Planté en 1834, ce cèdre a aujourd'hui 180 ans. En 2011, il mesurait déjà 15 mètres de hauteur, avec une circonférence de son tronc de 6 mètres.

En 1999, le Conseil général de Seine-et-Marne l'a labellisé arbre remarquable.



l'origine de plaies racinaires qui auraient favorisé l'installation et le développement de champignon. Réfutant à la fois, la nécessité de couper cet arbre remarquable et une quelconque responsabilité de la ville de Torcy pour des travaux d'assainissement réalisés rue du Cèdre en 1997 et rue de l'Orangerie en 2005-2006, la Ville a commandé et financé sur le budget communal, une **seconde étude confiée au cabinet Pierre Grillet**.

Cette étude, remise en février 2014 est **à disposition de tous les Torcéens qui souhaitent en prendre connaissance** :

- en mairie, aux services techniques/urbanisme,
- sur le site internet de la Ville : www.ville-torcy.fr.

Dans cette seconde étude, le cabinet Pierre Grillet a confirmé la présence de l'agent pathogène, l'Armillaire d'Ostoya, un champignon très virulent et contagieux, et a mis en évidence, comme l'avait déjà fait le C.A.U.E. 77 en 2011, **un changement des conditions hydriques de l'arbre** :

- pluviométrie réduite au printemps 2011 ayant affecté à la même époque plusieurs cèdres de la région ;
- arrêt de l'arrosage abondant en superficie des années précédentes compte tenu que la propriété 1, place Gerfaut est vide depuis 2011,
- arrêt du fonctionnement de la fosse septique, réserve hydrique en sous-sol.

Le rendu de cette étude réalisée à l'initiative de la mairie de Torcy a conduit la préfecture de Seine-et-Marne à reporter l'examen du dossier d'abattage pour raison sanitaire du cèdre du Liban de Torcy, initialement inscrit à l'ordre du jour de la séance du 11 mars 2014 de la Commission départementale de la Nature, des Paysages et des Sites.

Une nouvelle Commission se tiendra en octobre ou novembre 2014, la Commission rendant un avis consultatif, la décision relevant, s'agissant d'un arbre classé, d'une **autorisation spéciale de la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie**.

J'ai souhaité porter à votre connaissance l'ensemble de ces informations et je communiquerai à tous les Torcéens dans les mêmes conditions le prochain rapport de la commission départementale dès lors qu'il me sera adressé.

A cette occasion, et compte tenu des propos récents tenus à l'encontre de la commune, je souhaite réaffirmer que **la ville de Torcy n'est en aucune façon responsable du dépérissement de cet arbre magnifique, encore moins à l'initiative de son éventuel abattage**.

Pour autant, des **raisons de sécurité publique** (risques de chute ou de rupture de branche qui dépassent aujourd'hui sur le domaine public de la rue du Cèdre) **et de nature sanitaire** (risque de contamination des autres résineux à proximité) ne peuvent pas être ignorées.

Afin d'être complet, je tiens à indiquer que la ville de Torcy n'est à ce jour informée d'aucun projet immobilier de quelque nature que ce soit sur cette propriété privée et il n'est pas question pour moi de mettre en cause l'attachement des héritiers Debauge à leur patrimoine.

Si à l'avenir, un projet autre que la conservation de la demeure actuelle venait à être connu, la ville de Torcy, à mon initiative, mettrait tout en œuvre pour s'y opposer et conserver le bâti existant, caractéristique du centre ancien de notre commune.

Enfin, je vous informe que le **Syndicat d'initiative de Torcy, grâce à l'autorisation des propriétaires, sera présent sur le site du cèdre du Liban le samedi 20 septembre 2014 de 15h à 17h, à l'occasion de la journée du patrimoine**.

Des documents d'archives, photos anciennes, documents du C.A.U.E. 77 et le rapport d'expertise précité seront mis à votre disposition.

Souhaitant vous avoir informés, je reste à votre disposition pour de plus amples informations et je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Guillaume Le Lay-Felzine
Maire de Torcy